

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.139 Vœu relatif au quartier Montorgueil Saint-Denis

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu adopté le 12 décembre 2017 en Conseil de quartier Montorgueil Saint-Denis « Pour une seconde partie de mandat municipal au service des habitants et des usagers des quartiers »,

Considérant que le secteur Montorgueil Saint-Denis est le plus grand espace piéton de Paris,

Considérant que le développement des espaces piétons est un élément clef de la politique municipale en matière d'espace public comme en témoigne le plan piéton de la Ville de Paris,

Considérant que des solutions pérennes restent à trouver pour endiguer l'afflux de véhicules motorisés non autorisés dans le secteur Montorgueil Saint-Denis en l'absence de système de régulation mécanique clair tel que des bornes,

Considérant que l'amélioration de la qualité de l'espace public parisien, notamment en faveur des usages non motorisés, en particulier dans les arrondissements du centre de Paris, doit s'accompagner d'une grande vigilance, afin d'éviter qu'elle ne se réduise à une politique d'attractivité commerciale, favorisant les grandes enseignes au détriment du commerce de proximité traditionnel orienté vers les habitants et qu'elle n'engendre des phénomènes de marchandisation de l'espace public,

Considérant que le centre de Paris, le 2e arrondissement et le secteur piéton Montorgueil Saint-Denis sont déjà particulièrement sujets à l'explosion du phénomène locatif saisonnier touristique et qu'il en résulte une grave pénurie en termes de logement, entraînant une forte augmentation des loyers et des baux commerciaux ainsi qu'une baisse démographique et une dégradation de la vie citoyenne,

Considérant que le secteur piéton Montorgueil Saint-Denis est aussi sujet à des débordements commerciaux trop fréquents notamment des terrasses sur l'espace public, ainsi qu'à l'agitation que suscite une trop faible régulation de l'impact sonore des établissements et des clientèles concernées,

Considérant que le bon fonctionnement du plus grand secteur piéton de Paris est essentiel non seulement pour les riverains, les usagers, les commerçants et toutes les personnes qui participent à la vie

sociale, économique, citoyenne, mais aussi pour agir sur les phénomènes de pollution de l'air en réduisant la place la voiture et pour garantir la cohérence de l'ensemble de la politique piétonne, des transports, de la résilience et du bien-vivre de Paris,

Considérant le « vœu visant à garantir la régulation du trafic et le caractère piéton dans le quartier Montorgueil – Saint-Denis » adopté en décembre 2016 en Conseil du 2^e arrondissement et en Conseil de Paris,

Considérant le courrier du 23 août 2017 adressé à la Maire de Paris par le Maire du 2^e arrondissement afin de trouver « une solution de régulation de l'accès automobile » et de traiter toutes « les problématiques liées à la circulation et à la délivrance des autorisations de terrasses » dans le quartier Montorgueil Saint-Denis,

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), Véronique Levieux et les élu.e.s du Groupe Socialiste et apparentés, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- la régulation de la circulation motorisée autorisée soit renforcée et assurée par des moyens durables et efficaces
- le contrôle de l'occupation de l'espace public et des nuisances notamment occasionnés par les débordements de terrasse s'exerce plus strictement et avec plus de moyens humains
- l'application du cadre réglementant la location saisonnière des logements bénéficie de moyens humains supplémentaires et d'une meilleure information auprès des copropriétés
- une concertation avec le Conseil de quartier, les associations de commerçant.es, les riverain.es et les parents d'élèves concerné.es ait lieu avant la fin de la mandature avec les élu.es de l'arrondissement et les représentant.es des services de la Ville de Paris afin d'évaluer les moyens mis en œuvre pour concourir à la préservation du secteur Montorgueil Saint-Denis, de son espace public et de sa vie citoyenne au quotidien